



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/827
S/1997/212
11 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ
D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES
ISRAËLIENNES AFFECTANT LES
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 10 mars 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Guyana auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la déclaration rendue publique par le Gouvernement du Guyana le 7 mars 1997 en réponse à l'annonce par le Gouvernement d'Israël, le 26 février 1997, de l'implantation d'une nouvelle colonie de peuplement à Jérusalem-Est.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) S. R. INSANALLY

Annexe

DÉCLARATION RENDUE PUBLIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DE GUYANA
LE 7 MARS 1997

Le Gouvernement du Guyana est préoccupé par le trouble causé au Moyen-Orient par la décision annoncée par le Gouvernement d'Israël le 26 février 1997 d'établir une nouvelle colonie de peuplement à Jérusalem-Est. Les actes incendiaires de cette nature qui violent les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité et foulent au pied les droits inaliénables du peuple palestinien ne peuvent être tolérés.

Les pourparlers qui doivent se tenir prochainement sur le statut définitif de Jérusalem ne doivent pas être compromis par un climat de méfiance. Ces pourparlers sont une nouvelle occasion de faire progresser le processus de paix qui a été engagé avec la coopération des parties. Toutes les questions devraient être résolues par le dialogue et dans le plein respect des accords de paix qui ont été signés après de difficiles négociations.

Nous réitérons notre appel en faveur de la paix au Moyen-Orient et nous engageons vivement le Gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne à oeuvrer de concert pour parvenir rapidement à son instauration.
